



**Ville de Castelnaudary**

Castelnaudary, le 31 janvier 2019

Le Maire Adjoint délégué à  
l'Aménagement du Territoire  
communal, de l'Habitat, de  
l'Enseignement Supérieur

François DEMANGEOT

Direction Juridique Urbanisme  
Foncier Patrimoine

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**Objet : certificat d'affichage – Avis au public pour la mise à disposition du dossier de la mise à disposition n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Castelnaudary**

Nos réf. : FD/FB/2019.

**Affaire suivie par :**

**Fatiha BOURREL**

Tél : 04.68.94.60.95

Fax : 04.68.94.58.46

urbanisme-assurances@ville-  
castelnaudary.fr

Je soussigné François DEMANGEOT, Maire Adjoint, certifie avoir procédé à l'affichage dans les lieux de la Mairie réservés à cet effet et à la vue du public, ainsi que sur le site internet de la Ville ([www.ville-castelnaudary.fr](http://www.ville-castelnaudary.fr)), l'avis au public pour la mise à disposition du dossier de la mise à disposition n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Castelnaudary.

Cet arrêté est affiché à compter du 30 janvier 2019.

Fait à Castelnaudary, le 31 janvier 2019, pour servir et valoir ce que de droit.

L'Adjoint délégué



**François DEMANGEOT**